



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE BURY**

**SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil municipal de Bury, tenue **lundi le 2 novembre 2015, à 19 h 30** au Centre communautaire Manège Militaire à laquelle sont présents les conseillères et conseillers Daniel Fréchette, Steve Nadeau, Marilyn Matheson, Martin Jones, Delmar Fisher et Alain Villemure, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

Le directeur général, monsieur Yvan Fortin, et son adjointe, madame Karen Blouin, sont présents.

**1. Ouverture de la séance ordinaire**

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 40.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 en modifiant le titre de l'item 8.11.

L'ordre du jour se présente comme suit, à savoir :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 2 novembre 2015
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 octobre 2015
4. 1<sup>ère</sup> période de questions du public (questions générales)
5. 5.1 Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité
7. Rapports des comités
  - 7.1 Administration
  - 7.2 Sécurité publique
  - 7.3 Travaux publics et Environnement
  - 7.4 Urbanisme et Développement
  - 7.5 Loisir, sport et culture
  - 7.6 Golf
8. Affaires nouvelles
  - 8.1 Liste des comptes du mois
  - 8.2 Fin de l'entente de travail du directeur général et secrétaire-trésorier
  - 8.3 Assurance groupe
  - 8.4 Inscription d'un conseiller à la formation sur l'éthique
  - 8.5 Mandat affaires juridiques
  - 8.6 Adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2016
  - 8.7 Demande dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
  - 8.8 Contrat de conciergerie des bâtiments municipaux
  - 8.9 Étude d'avant projet pour la caserne du service des incendies
  - 8.10 Contribution annuel au Journal Régional du Haut-St-François
  - 8.11 Entente d'aide automatique avec la ville de Scotstown pour les risques élevés et très élevés
  - 8.12 Don à la Polyvalente Louis-Saint-Laurent
9. Législation

2015-11-117



No de résolution  
ou annotation

9.1 Avis de motion au règlement numéro 338-2015 visant à réviser le plan d'urbanisme 338-2008 et les règlements de concordance suivants : Règlement numéro 339-2015, révisant le règlement de zonage 339-2008, Règlement numéro 340-2015 révisant le règlement de lotissement 340-2008, Règlement numéro 341-2015 révisant le règlement de construction 341-01 et le Règlement 343-2015 révisant le règlement sur les permis et certificats 343-01.

10. 2<sup>ème</sup> période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

11. Varia et affaires nouvelles

12. Information des membres du Conseil

13. Levée de l'assemblée

#### Prochaine séance ordinaire

Lundi, le 7 décembre 2015, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

#### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**

#### **3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 octobre 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,  
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 5 octobre 2015, tel que déposé.

#### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**

#### **4. 1<sup>ère</sup> période de questions du public (questions générales)**

Un citoyen s'est présenté devant le conseil avec quelques questions concernant :

L'affichage des procès verbaux

Le budget du SAE de Bury et si les parents participent gratuitement aux activités

La situation au golf à savoir pourquoi il était nécessaire de demander des soumissions pour la concession et la raison pour le départ de la concessionnaire actuelle.

Le délai de réparation du bris d'eau du 22 octobre.

L'existence du 761 rue Main identifié dans un rapport d'Aquatech.

#### **5. Dépôt de la correspondance du mois**

Le directeur général fait un rappel de certains sujets d'intérêt relativement à la correspondance déposée en comité plénier du Conseil

#### **6. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité**

#### **Discours du Maire 2015**

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

Selon l'usage, je vous rends compte de la situation financière de la Municipalité, en vertu de l'article 955 du *Code municipal du Québec*.

#### **Année 2014**

#### **États financiers**

Les états financiers 2014 sont des états financiers consolidés selon les modifications apportées à la comptabilité municipale. Ils ont été vérifiés par la firme Deloitte s.e.n.c.r.l. de Sherbrooke.

2015-11-118



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

Le total consolidé des revenus est de 1 872 946 \$, le total des charges est de 1 854 806 \$ et le surplus de l'exercice, après conciliation fiscale, est de 18 140 \$. La répartition de la dette consolidée au 31 décembre 2014 est montrée en annexe «B» de ce rapport.

### Rapport du vérificateur

Selon le rapport du vérificateur externe sur les états financiers, émis par Deloitte s.e.n.c.r.l. les états financiers consolidés de la Municipalité donnent à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2014 et ce, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

### **Année 2015**

Pour l'année en cours, le Conseil a adopté un budget consolidé de 1 935 948 \$, avec un taux de taxes foncières générales de 0,4914 \$ du 100 \$ d'évaluation.

### Principales réalisations et actions de l'année 2015

- Poursuite du programme de réfection du réseau routier municipal
- Réalisation du projet de rénovation du Centre Communautaire Manège Militaire dans le cadre du programme Initiative d'Investissement Local (PIIL)
- La complétion de la réfection du Chemin Maine Central en appui à VALORIS

### **Année 2016**

Parmi les dossiers qui occuperont le Conseil municipal et son administration en 2016, les priorités seront : la poursuite du programme d'amélioration de la qualité de notre réseau routier rural et villageois en lien avec le plan d'intervention ; le rajeunissement d'équipements et de machinerie pour la voirie et le Service des incendies. Dans le cadre des actions visant la mise aux normes de bâtiments municipaux, étudier la possibilité de rénover la cuisine au centre communautaire selon les programmes de subventions disponibles, procéder à une demande de subvention gouvernementale pour l'agrandissement et la mise aux normes de la caserne de pompiers.

Le Conseil municipal entend continuer à consacrer tous ses efforts au maintien d'un cadre de vie de qualité pour les citoyennes et les citoyens de Bury, tout en assurant une saine gestion des fonds publics.

\_\_\_\_\_  
Walter Dougherty  
Maire

### ANNEXE AU DISCOURS

#### Le traitement des élus

En vertu des dispositions de la loi, le Maire doit inclure dans son rapport annuel une mention de la rémunération et des allocations de dépenses que chaque membre du Conseil reçoit.

En ce qui concerne l'année 2015, le règlement numéro 412-2012 adopté le 5 mars 2012 abrogeant le règlement numéro 381-2006, prévoit les sommes suivantes :

	<b>Salaires</b>	<b>Dépenses</b>	<b>MRC/VALORIS salaires</b>	<b>MRC/VALORIS dépenses</b>
<b>Maire</b>	13 149.36 \$	6 574.68 \$	6 135.38 \$	3 067.69 \$
<b>Conseillers</b>	25 384.70 \$	12 692.35 \$		

Prenez note que l'annexe «A» du rapport du Maire concernant la liste des dépenses de plus de 25 000 \$ et des dépenses de plus de 2 000 \$ avec un même fournisseur lorsque l'ensemble de ces dépenses dépasse 25 000 \$ est disponible au bureau municipal.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

L'annexe «B» concernant la dette et sa répartition aux états financiers, consolidés au 31 décembre 2014, est également disponible au bureau municipal.

No de résolution  
ou annotation

	États Financiers 2014 Financial Statement 2014	Estimé total au 31 décembre 2015 Estimates December 31 2015	Solde au 31 octobre 2015 Balance October 31 2015
<b>REVENUS / REVENUES</b>			
Taxes Foncières / General Taxes	730 886	740 000	731 903
Aqueduc / Water	43 819	45 885	45 488
Nouveau réservoir / New tank	-	20 100	19 919
Ordures / Garbage	77 935	99 395	99 281
Égouts / Sewer	17 441	18 500	18 415
Fosses Septiques Septic Systems	19 607	25 424	25 424
SQ –Bâtiments & terrains SQ – Buildings & land	133 552	135 000	134 197
Taxes MRC MRC Taxes	120 170	106 000	104 426
Dette eau potable Water loan	42 318	42 000	41 756
Dette Ancien Hôtel Ville Old Town Hall loan	14 876	16 000	15 489
Dette camion citerne autopompe Pumper tanker truck loan	17 839	18 000	17 427
Réhabilitation aqueduc	27 023	-	-
Dette rue Curé-Breton Curé-Breton street loan	-	2 098	2 098
Autres services rendus Other services	120 548	95 401	32 573
Golf	59 916	45 327	45 327
Transferts Conditionnels et inconditionnels Conditional and unconditional Transfers	362 457	410 500	372 621
Autres Revenus / Other Revenues	32 851	54 924	48 704
Redevances carrières et sablières Royalty sand and gravel pits	51 708	47 122	47 122
<b>TOTAL REVENUS / REVENUES</b>	<b>1 872 946</b>	<b>1 921 676</b>	<b>1 802 170</b>
<b>DÉPENSES / EXPENSES</b>			
Administration générale General administration	486 203	496 646	418 839
Sécurité Publique Public Security	229 781	212 684	190 197
Voirie Roads	475 836	456 608	389 530
Hygiène du Milieu Hygiene	167 045	173 967	148 451
Urbanisme & Mise en Valeur/ Town Planning	61 304	83 823	60 326
Loisirs & Culture Leisure & Culture	231 834	223 696	202 867
Frais de Financement Financial Costs	21 297	17 886	18 998
<b>TOTAL DÉPENSES / EXPENSES</b>	<b>1 673 300</b>	<b>1 665 310</b>	<b>1 429 208</b>
Autres activités financières. Transfert à l'état des activités d'investissement Other financial activities Transfer to invest. activities	181 506	170 243	138 759
SURPLUS / DEFICIT	18 140	86 123	234 203
<b>TOTAL</b>	<b>1 872 946</b>	<b>1 921 676</b>	<b>1 802 170</b>



No de résolution  
ou annotation

## 7. Rapports des comités

- 7.1 Administration/Sécurité publique
- 7.2 Loisirs, sport et culture
- 7.3 Travaux publics et Environnement
- 7.4 Urbanisme et développement
- 7.5 Golf

## 8. Affaires nouvelles

### 8.1 Liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **79 774,34 \$**

QUE le rapport soit classé sous le numéro 10-2015 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

### ADOPTÉ UNANIMEMENT

### 8.2 Fin de l'entente de travail du directeur général et secrétaire-trésorier

ATTENDU QUE le conseil municipal a procédé à l'embauche du directeur général, monsieur Yvan Fortin le 10 janvier 2014 pour une période de quatre ans maximum;

ATTENDU QUE les parties avaient convenu que le contrat pouvait se terminer en tout temps après 1 an, 2 ans ou 3 ans de travail si la municipalité décidait que les services de monsieur Fortin n'étaient plus nécessaires et que la relève pouvait être assurée de façon satisfaisante;

ATTENDU QUE le contrat prévoyait que la municipalité doit aviser par résolution le directeur général au plus tard 30 jours avant la fin de l'année en cours de son intention de mettre fin au contrat avant terme en respectant les modalités de fin de l'entente;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU D'officialiser la fin de l'entente de travail du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Yvan Fortin, à compter du 2 janvier 2016 tel que prévu à son contrat de travail signé en 2014.

### ADOPTÉ UNANIMEMENT

### 8.3 Assurance groupe

ATTENDU QUE l'assurance collective constitue un élément important de la rémunération globale accordée aux employés;

2015-11-119

2015-11-120

2015-11-121



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

ATTENDU QUE le régime d'assurance collective doit répondre adéquatement aux besoins et à la capacité de payer des adhérents tout en cherchant à minimiser les avantages imposables;

ATTENDU QUE la décision du conseil municipal d'implanter un régime d'assurance collective;

ATTENDU QUE les échanges avec le cabinet Chapdelaine & associés inc.;

ATTENDU QUE la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR le conseiller Steve Nadeau,

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Bury confirme le mandat au cabinet Chapdelaine & associés inc. d'être son conseiller en assurance collective et qu'elle est la seule firme attirée et autorisée à représenter la municipalité auprès des assureurs relativement au régime d'assurance collective;

QUE Chapdelaine & associés inc. est autorisé à négocier des arrangements financiers intéressants pour notre groupe et à recevoir, contre toute rémunération, les droits et services normalement accordés;

QUE la prise d'effet de ce mandat est immédiate à la date de la résolution et révoque toute autre qui aurait pu être donnée antérieurement.

QUE le régime d'assurance collective proposé par Desjardins Assurances et présenté lors de la rencontre du 2015/10/20 au comité des relations de travail est mis en vigueur au 2016/01/01 et est composé des garanties suivantes :

- Garantie assurance vie (1 X salaire);
- Garantie assurance vie des personnes à charge (10 000\$ pour conjoint et 5 000\$ pour les enfants);
- Garantie assurance vie facultative;
- Garanties assurance maladies redoutées facultative ;
- Garantie mort et mutilation accidentelles des employés (1 X salaire);
- Garantie d'assurance salaire de longue durée avec prestations imposables, sans indexation;
- Garantie d'assurance-maladie/médicaments.

QUE le conseil municipal confirme que le partage de la prime mensuelle et la taxe associée de l'ensemble des garanties obligatoires se fasse à raison de 50% par l'employeur et de 50% par les employés et que :

- ✓ pour les garanties facultatives, au choix de l'employé, la prime et la taxe associée de ces garanties sont payables à 100% par l'employé;
- ✓ pour une option générant une surprime, cette surprime et la taxe associée sont payables à 100% par l'employé.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

### 8.4 Inscription d'un conseiller à la formation sur l'éthique

ATTENDU QUE M. Daniel Fréchette a été élu au siège no. 1 et qu'il doit suivre un cours sur l'éthique dispensé par la FQM;

2015-11-122



No de résolution  
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones,

ET RÉSOLU D'AUTORISER l'inscription de M. Daniel Fréchette à la formation sur l'éthique le 5 décembre prochain à Québec et de défrayer les frais inhérents selon la politique en vigueur.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

#### **8.5 Mandat affaires juridiques**

2015-11-123

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,  
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU D'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 selon les termes de l'offre de service du 8 septembre 2015.

QUE l'acceptation de l'entente est conditionnelle à l'adoption du budget 2016.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

#### **8.6 Adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2016**

2015-11-124

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Steve Nadeau,

ET RÉSOLU d'autoriser l'adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2016 au montant de 1 514.44 \$, taxes incluses.

QUE ce montant soit conditionnel à l'adoption du budget 2016 et versé en janvier 2016.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

#### **8.7 Demande dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel**

2015-11-125

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité Bury désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury prévoit la formation de 2 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Saint-François en conformité avec l'article 6 du Programme.

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Saint-François.

### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### 8.8 Contrat de conciergerie des bâtiments municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a demandé des appels d'offres publiques pour les contrats d'entretien des bureaux municipaux, bibliothèque et Centre communautaire Manège militaire;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,  
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU D'AUTORISER le maire M. Walter Dougherty et le directeur général, M. Yvan Fortin à signer le contrat de conciergerie avec Services d'Aide Domestique du HSF pour une année à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 30 novembre 2016.

QUE la signature du contrat soit conditionnelle au dépôt d'une copie de l'assurance responsabilité civile par le contractuel avant la signature du contrat.

### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### 8.9 Étude d'avant projet pour la caserne d'incendie

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury doit mettre aux normes et préciser la nature du projet d'agrandissement de la caserne d'incendie;

ATTENDU QUE les nouvelles exigences du schéma de couverture de risque a obligé la municipalité ces dernières années à l'achat d'équipements et de matériel mieux adaptés pour lutter contre les incendies ce qui nécessite plus d'espace;

ATTENDU Q'UNE étude d'avant projet est nécessaire afin de déterminer le plus précisément possible les coûts pour rendre conforme et agrandir la caserne;

ATTENDU QUE le rapport d'analyse sera utilisé, d'une part; pour que la municipalité prenne une décision éclairée, et d'autre part; pour documenter une demande d'appui au ministère de la Sécurité publique pour ensuite faire les demandes de subvention nécessaire dans le cadre des programmes existants;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,  
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

2015-11-126

2015-11-127





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

ET RÉSOLU D'ACCEPTER l'offre de service en architecture pour la caserne d'incendie présentée par la firme ARCHITECH DESIGN et d'autoriser un montant maximum de 9 000 \$ (taxes en sus) se détaillant comme suit:

1. Étude d'avant projet pour agrandir la caserne existante..... 6 500 \$
2. Assistance pour la demande à la Sécurité publique et de subvention au PIQM 5.1 ou autre programme d'infrastructures..... 2 500 \$

### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### 8.10 Contribution annuelle au Journal Le Haut-Saint-François

ATTENDU QUE comme chaque année, le Journal Le Haut-Saint-François sollicite la participation financière à son essor et à son développement ;

ATTENDU QUE la contribution est établie à 1,10 \$ par personne comme depuis plusieurs années ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Steve Nadeau,  
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU que la municipalité de Bury accepte de contribuer un montant de 1,10 \$ par personne au Journal régional du HSF pour l'exercice 2016, et ce conditionnel à l'adoption du budget 2016

### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### 8.11 Entente d'aide automatique avec la ville de Scotstown pour risques élevés et très élevés

ATTENDU QUE le conseil municipal de Scotstown a fait une demande à la municipalité de Bury pour établir une entente d'aide automatique afin de recevoir des services lors d'appels d'urgence pour ses immeubles de catégorie de risque élevés et très élevés identifiés au Schéma de couverture de risque de la MRC pour son territoire;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU D'autoriser le maire, M. Walter Dougherty, et le directeur général, M. Yvan Fortin, à signer l'annexe 1 établissant une entente d'aide automatique lors d'appels d'urgences pour les immeubles de catégorie élevés et très élevés laquelle annexe fera partie intégrante de l'entente signée le 25 juin 2013.

### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### 8.12 Don à la Polyvalente LSL pour l'album des finissants 2015-2016

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Steve Nadeau,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'autoriser une contribution de 50 \$ à la Polyvalente Louis-Saint-Laurent en guise de commandite pour le financement de l'album des finissants 2015-2016 et ce, conditionnel à l'adoption du budget 2016.

### ADOPTÉ UNANIMEMENT

2015-11-128

2015-11-129

2015-11-130



No de résolution  
ou annotation

## 9. Législation

**9.1 Avis de motion au règlement numéro 338-2015 visant à réviser le plan d'urbanisme 338-2008 et les règlements de concordance suivants : règlement numéro 339-2015, révisant le règlement de zonage 339-2008, règlement numéro 340-2015 révisant le règlement de lotissement 340-2008, règlement numéro 341-2015 révisant le règlement de construction 341-01 et le règlement 343-2015 révisant le règlement sur les permis et certificats 343-01.**

Avis de motion est donné par le conseiller, Martin Jones, qu'il sera présenté avec dispense de lecture lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 338-2015 visant à réviser le plan d'urbanisme 338-2008 et les règlements de concordance suivants : règlement numéro 339-2015, révisant le règlement de zonage 339-2008, règlement numéro 340-2015 révisant le règlement de lotissement 340-2008, règlement numéro 341-2015 révisant le règlement de construction 341-01 et le règlement 343-2015 révisant le règlement sur les permis et certificats 343-01.

## 10. 2<sup>e</sup> période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)

- #46 sur la liste des comptes – est-ce que le rapport est fait?
- #81- pourquoi peindre des pelles?
- #90 – 3 sorties du camp de jour?
- 8.9 sur l'Ordre du Jour: à savoir si la municipalité va respecter ses propres règlements; la distance entre bâtiments.

## 11. Varia et affaires nouvelles

Sans objet

## 12. Information des membres du Conseil

## 13. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20h40


**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra lundi le 7 décembre 2015, à 19 h 30, au centre communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.**

Certificat de crédits suffisants:

Je, soussigné, Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions 2015-11-119, 2015-11-120, 2015-11-121, 2015-11-122, 2015-11-126, 2015-11-127 et 2015-11-130.

Signé ce 3 novembre 2015,

*pour*   
\_\_\_\_\_  
Yvan Fortin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

  
\_\_\_\_\_  
Walter Dougherty  
Maire

2015-11-131